ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 25 mars 2014 portant nomination des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique

NOR : *AFSN1430246A*

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2001-424 du 14 mai 2001 fixant le régime indemnitaire à l'École nationale de la santé publique des élèves directeurs et élèves directrices stagiaires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale organisé par l'École nationale de la santé publique pour l'accès aux emplois du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1er janvier 2014 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

Mme ACQUAVIVA (Harmonie).

M. AGULHON (Jean-François).

M. AMENGUAL (Fabien).

Mme ANDRES (Juliette).

M. ASTRE (Harold).

Mme BARATIER (Aurélie).

M. BENEVISE (Olivier).

M. BESSET (Jean-François).

Mme BEYS (Faustine).

Mme BRUN (Sophie).

Mme CARLE (Émilie).

M. CHAPELLE (Marin).

M. CHEVALIER (Lionel).
M. COLLIN (Arnaud).
Mme CORBERAND (Julie).
Mme COSMAO (Christine).
Mme COSSEC (Estelle).
M. COUTRON (Cédric).
M. COUVREUR (Guillaume).
Mme DE BONNIERES (Hélène).
M. DEMANET (Quentin).
M. DHIB (Mériem).
M. DUBOIS (François).
M. DUDOGNON (Emmanuel).
Mme EL-ELEYWA (Yara).
Mme FABRE (Chloé).
Mme FOOLADPOUR (Athéna).
Mme FRANCONY (Marie).
Mme GENDREAU (Hélène).
M. GILBERT (Pierre).
Mme GREGOIRE (Caroline).
Mme GROLLEAU (Marie-Victoire).
M. GUILLAMO (François).
M. HARBOURG (Benjamin).
M. HIRSCH (Vincent).
M. HUC (Jérôme).
Mme JAULENT (Margaux).
Mme JEANNIN (Caroline).
M. JULIEN (Axel).
Mme KLAPOUSZCZAK (Manuela).
M. LACROIX (Jean-Michel).
M. LAGORCE (Yoann).
Mme LAURENCE (Sophie).
Mme LEFEVRE (Mathilde).
Mme LEFEVRE (Véronique).
Mme LOCTIN (Floriane).
Mme LUCINA (Katia).
Mme MADEC (Emmanuelle).
Mme MARTAGEIX (Sophie).
Mme MENU (Johanne).
Mme PAPIN (Amandine).
Mme RAYNE (Estelle).
Mme ROULX (Marie).
M. RUGI (Thomas).
M. SANCHEZ (Dimitri).
M. SOUAL WLODEK (Xavier).
Mme THIOT (Jessica).
M. TROY (Billy).
M. VALOUR (Nicolas).
M. VINCLAIR (Florian).
M. WAYSMAN (Matthieu).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 mars 2014.

La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. Toupillier